Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 16 Octobre 1912. — No. 50

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis 1.50
...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
.... par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 6

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 62, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule la monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur,
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

MACDONALD

C'était une élection que le parti libéral voulait remporter à tout prix.—Une victoire libérale dans Macdonald, c'eut été la preuve que nos cultivateurs désirent la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis. On avait sans doute essayé de faire passer les élections de la Saskatchewan comme l'expression de ce sentiment, mais on a ensuite découvert tant de saletés dans ces élections que le peuple canadien a refusé avec raison d'y voir autre chose qu'un *raid* de braconniers. Au surplus, même avec ces méthodes inavouables, la majorité globale des libéraux dans la Saskatchewan avait été diminuée de moitié. Il fallait donc aux libéraux une autre victoire; il fallait capturer un comté peuplé de cultivateurs comme le comté de Macdonald pour montrer à l'Est du Canada que l'Ouest était carrément libre-échangiste.

Pendant toute cette lutte les orateurs et les journaux libéraux disaient: „Prenez garde, électeurs, si le candidat ministériel est élu ça voudra dire que vous êtes contre la Réciprocité'.

C'est en effet ce que veut dire ce verdict de plus de huit cents voix contre M. Richardson, qui a fait sa campagne sur cette question des marchés.

L'électorat de tout le pays, qui avait refusé en septembre 1911 de souscrire au contrat Taft-Fielding, peut constater aujourd'hui que, nonobstant tout ce que la presse libérale peut en dire, l'Ouest ne s'isole pas du reste du Canada sur cette question fiscale posée de telle sorte il y a un an par nos adversaires, qu'elle mettait en jeu non-seulement notre avenir économique mais notre existence nationale même.

Cette manifestation du sentiment populaire dans une région où la Réciprocité aurait dû triompher si elle a chance de réussir honorablement quelque part au Canada devra encourager le gouvernement Borden à maintenir intacte la politique protectionniste, cette vieille politique nationale de sir John Macdonald, qui permit à notre pays de sortir de ses langes et qui fut la base de la prospérité inouie dont nous jouissons aujourd'hui.

Plus le temps avance plus on reconnaît la sagesse des hommes d'Etat qui succédèrent à sir Alexander Mackenzie en 1878; plus on voit aussi quelle folie ce serait de nous orienter vers les Etats-Unis puisque, chaque jour le Canada se découvre des richesses nouvelles qui ne demandent qu'à être mises en valeur pour suffire à toutes nos activités et pour donner à tous un salaire abondant.

Ce qui lancera définitivement le Canada—pays de superficie immense et de richesse naturelle colossale—dans le concert des grandes nations productrices, ce sera, d'un côté la protection jalouse de notre industrie; de l'autre, l'amélioration de nos moyens de transport. Pourvus comme nous sommes d'une matière première abondante, fabriquons la marchandise sur place, et rendons-là nous-mêmes aussi rapidement et aussi économiquement que possible sur les marchés extérieurs. Voilà, en quelques mots, tout le programme économique du parti conservateur depuis trente ans; voilà le programme que le gouvernement Borden, par la voix de ses ministres, a soumis aux électeurs du comté de Macdonald; et, les libéraux ne peuvent y contredire, c'est ce programme, tout l'opposé du leur, que ces cultivateurs ont approuvé par huit cents voix de majorité.

Dans un autre article nous traitons de cette élection au point de vue catholique et français.

LE VOTE FRANCAIS

Si les électeurs du comté de Macdonald en général ont rejeté avec emphase le programme fiscal qui nous liait pieds et poings liés aux Etats-Unis, les électeurs catholiques et français de cette section du pays avaient à donner, en outre de ce coup de balai sur un leurre économique, un autre coup de balai plus nécessaire encore pour eux. Ils avaient à mettre à la porte de leur logis un insulteur de leur race et de leurs croyances religieuses.—Ils se sont acquittés de ce devoir avec un entrain qui leur fait honneur et qui nous fait plaisir.

Les fanatiques ont senti samedi qu'il est des jours de rétribution après les jours de prévarication.

Beaucoup de libéraux français, qu'il convient de louer ici, ont voté carrément contre le rédacteur de la *Tribune*, précisément à cause des écrits perfides publiés par ce journal. Si nous mettions toujours le même empressement à fouetter nos persécuteurs, nous les réduirions bientôt à l'impuissance.

Quant aux Canadiens-français de Winnipeg et de Saint-Boniface qui ont travaillé pour M. Richardson ils doivent maintenant regretter leur acte. En tous cas nous le regrettons sincèrement pour eux. Pourquoi s'être ainsi laisser déchoir jusqu'à cette triste besogne?

Et ce chétif journal français de Winnipeg, qui a répandu dans le comté une prose ruisselante d'injustice, de mensonge et de veulerie, il peut maintenant se faire une figure de *fierté grave*, pour nous servir de l'expression ridicule dont il se servait l'autre jour en commémorant la défaite libérale de l'automne dernier.

Mais ceux dont l'intervention appelle surtout le mépris, ce sont MM. Gauthier, Boyer et Geoffrion, qui sont partis de Québec pour aider M. Richardson. Ces hommes publics, dont deux sont députés et le troisième un ancien député, auraient dû se rappeler du fond de leur province, que M. Richardson avait été de tout temps un ennemi de leur race dans ce lointain Manitoba où leurs compatriotes se battent depuis vingt ans. A défaut de ce sentiment d'honneur et de solidarité fraternelle ils auraient pu se rappeler que le rédacteur de la *Tribune* avait cravaché leur chef sir Wilfrid Laurier, et que sir Wilfrid Laurier, en retour, l'avait stigmatisé comme un vil pharisien; ils auraient dû se dire qu'un voyage de douze cents milles pour prêter main-forte à un tel candidat, c'était un acte qui leur était formellement interdit par cinquante bonnes raisons. Ils sont partis quand même de Québec, n'ayant qu'une idée en tête: *faire la guerre aux bleus!*

Et quelle guerre ils ont faite!

Ils ont parcouru nos campagnes en se disant les envoyés officiels du parti libéral de l'Est; avec des trémolos dans la voix ils ont dit à leurs auditoires que la défaite de sir Wilfrid Laurier en 1911 était le résultat d'une vaste conspiration ourdie contre l'influence française au Canada; ils ont essayé de soulever la population métisse en évoquant, au milieu d'une gesticulation macabre, la figure de ce grand mort Louis Riel, un patriote qui aima profondément sa race et qui, faut-il le dire à ces messieurs de Québec, n'aurait jamais voté pour un personnage de la trempe de M. R. L. Richardson. En un mot MM. Gauthier, Geoffrion et Boyer se sont livrés à une telle orgie de paroles qu'on était stupéfait de trouver tant de démagogie chez des députés, chez des hommes par conséquent qui sont censés conserver quelque respect du décorum, de la vérité, de la justice et d'eux-mêmes.

Ils ont fait toute cette mise en scène dans l'espérance de contribuer à une victoire qui aurait avancé les affaires de leur parti. Leur espérance a été vaine. Ils sont retournés chez eux battus—et, ce qui est encore plus pénible, déconsidérés par leur mauvaise action.

Sir Rodmond Roblin, qui a parlé plusieurs fois dans nos centres français, a été accueilli partout avec de grandes marques d'estime. Le premier-ministre de notre province est pour nous un ami, et nos populations le savent.

Enfin, le verdict de Macdonald est la victoire personnelle de l'Hon. M. Rogers sur ses plus farouches adversaires. Ces adversaires, ils avaient juré de s'en débarrasser! Certains d'entre eux, on se le rappelle, le déclaraient ruiné, *brûlé*. Or c'est lui qui, à son heure, dans un grand combat électoral, leur passe sur le corps, et *brûle* leur camp.

Ceux qui s'étaient laissé dire dans l'Est que M. Rogers avait perdu tout contrôle sur l'Ouest sont priés de pointer de nouveau leur carnet et d'y inscrire la victoire de Macdonald. Ce sera pour eux une excellente référence quand on leur dira que le ministre de l'Intérieur est un homme fini!

L'hon. M. Rogers a été longtemps député du comté local de Manitou qui comprend plusieurs des paroisses françaises qui ont si bien voté samedi. Cela prouve que M. Rogers sait mériter la confiance et l'appui de ceux qui l'approchent. Il est de ceux dont le contact personnel révèle les qualités.

Ces paroisses françaises de l'Ouest votant pour M. Rogers et lui présentant des adresses, cela peut faire réfléchir ceux qui se sont ingéniés dans la province de Québec à représenter le ministre de l'Intérieur comme un ennemi de notre nationalité.

Les douanes

Le tarif de douane canadien étant à la fois un tarif de protection et un tarif de revenu, il est toujours intéressant de savoir dans quelle mesure il répond à ce double but, et quel est le taux de l'impôt auquel il correspond.

Les statistiques du recensement de l'industrie nationale, publiées récemment, et qui attestent une expansion rapide et continue, montrent assez clairement à quel degré le tarif favorise le développement de nos manufactures. Depuis dix ans, le capital engagé dans l'industrie a à peu près doublé, et doublé aussi la production industrielle. D'autre part, l'administration fédérale tire de l'application du tarif le plus clair de ses revenus. En 1911-12, sur un revenu total de cent trente-six millions de dollars, quatrevingt-sept millions provenaient des douanes. L'année précédente la douane avait contribué soixante treize millions sur un revenu total de 117 millions. En 1912, les relevés faits jusqu'à ce jour indiquent que les recettes des douanes donneront une augmentation sans précédent.

De sorte que c'est le tarif qui entretient l'abondance dans le trésor féderal, et permet à l'administration de poursuivre la réalisation de grandes entreprises en vue d'accélérer le développement du pays et daccroître la richesse nationale.

Grâce à l'expansion de notre commerce extérieur, le revenu des douanes, qui était resté à peu près stationnaire pendant une quinzaine d'année, a pris un essor prodigieux. Depuis seize ans, il a plus que quintuplé.

Il dépassera certainement 100 millions pendant le présent exercice, et le peuple pourrait être porté à se plaindre de l'augmentation de l'impôt, si la statistique du commerce ne faisait clairement voir que le taux moyen du tarif de douane a constamment baissé depuis 1880, lorsque fut mise en vigueur la politique nationale.

A l'origine, le taux moyen prélevé sur les produits importés pour la consommation était de 19.7 pour cent, et il s'éleva au-dessus de 21 pour cent pendant la période de 1887 à 1891.

En 1896, les recettes des douanes ne représentaient plus que 18.28 pour cent du total des importations. La revision du tarif, en 1897, eut pour effet d'abaisser encore le taux moyen de la taxe douanière d'environ 2 pour cent.

L'année dernière, le taux moyen était tombé à 16 pour cent, exactement, de sorte que l'impôt se trouve réduit d'un quart, si l'on prend pour terme de comparaison l'année 1889.

Cela veut dire que sans obérer outre mesure le consommateur, mais au contraire en allégeant graduellement le fardeau de la taxe, le tarif procure des ressources abondantes à l'Etat et par surcroît assure à l'industrie nationale la protection sans laquelle elle serait incapable de subsister.

La Patrie

Une Belle et Bonne Journee

Nous reproduisons, de *l'Evénement*, un article intéressant non, seulement pour la ville de Québec mais pour tout le pays—et surtout pour l'Ouest du Canada. Cet article établit deux choses: la nécessité de développer le port de Québec: le zèle du gouvernement Borden à exécuter sans retard des travaux que M. Laurier s'est contenté de *promettre* depuis quinze ans:

La visite des ministres du cabinet Borden, du président de la Commission du havre de Montréal et des membres de la "Shipping Federation", ainsi que la réception cordiale qui leur a été faite marquent une ère nouvelle dans l'histoire de notre cité. Les hommes d'affaires qui ont aujourd'hui charge d'administrer le Canada, accompagnés d'un groupe d'hommes d'affaires de la métropole, sont venus voir les hommes d'affaires de Québec. La plupart d'entre eux, comme par exemple MM. Hazen, Reid, Nantel et Stephens, avaient déjà étudié sur place la condition de notre port vraiment national; mais les hons. MM. White et Crothers venaient pour la première fois en voyage officiel, se mettre au fait des avantages géographiques et maritimes que Québec offre au commerce et à l'industrie.

Le premier ministre du cabinet conservateur, le ministre actuel du commerce, le ministre des travaux publics, le ministre de la justice, le ministre de l'agriculture sont déjà parfaitement au courent des questions qui nous occupent et qui, jusqu'ici, nous "préoccupaient". Ils nous ont délégué, à la demande de l'hon. M. Pelletier, quelques uns des hommes dont l'influence nous sera indispensable au conseil lorsque les grandes lignes et les détails de "nos projets" se supputeront en milliers et en millions de dollars.

Comme le disait l'hon. M. Reid, qui a englobé la cité de Québec dans la vaillante amitié qu'il portait déjà au ministre des postes et à quelques-uns de nos concitoyens, nous avions hier parmi nous six des membres du cabinet dont les opinions prévaudront certainement lorsqu'ils donneront leur appui aux demandes du ministre de la marine et du ministre des postes. Après les professions de dévouement qu'il nous ont faites hier soir au banquet donné en leur honneur par les membres de la Commission du havre de Québec, nous pouvons compter que leur concours précieux nous est acquis.

Ce n'est pas par reconnaissance pour les services rendus par notre ville au parti conservateur ce n'est pas pour venir s'asseoir à la table d'un hôte si hospitalier soit-il, ce n'est pas pour en imposer à nos concitoyens, ce n'est pas dans l'espoir de s'attirer des votes plus nombreux dans un avenir prochain que le gouvernement conservateur travaille au développement et au complément du port et de la ville et du port de Québec. C'est par devoir!

Au dire même d'un homme dont le témoignage ne saurait être récusé, il y a dix ans que les travaux que nous discutons aujourd'hui auraient dû se faire! C'est un expert, c'est un libéral, c'est le président de la commission du havre de Montréal, M. Stephens, qui a dit cela. D'ailleurs n'est-ce pas le même cri qui échappait naguère à feu M. Roger LaRue et à M. Alexandre Taschereau?

Le progrès de Québec fera la fortune de la ville, du district, de la province, et du Canada tout entier. Il y a des millions de boisseaux de blé qui s'en vont chaque année en Europe par la voie américaine. C'est une condition anormale, qui ne doit pas durer plus longtemps. Que l'on nous donne des quais, des greniers, des grues électriques et une cale-sèche, et les meilleures navires de la flotte marchande viendront bien chercher des cargaisons à Québec comme à Portland, à Boston et à Providence. On y viendra même plus volontiers, parce que le trajet est plus court entre Liverpool et Québec, que par la voie américaine, parce que la navigation du fleuve Saint-Laurent offre moins de dangers que celle des eaux qui avoisinent les bancs de sable du sud de la Nouvelle-Ecosse, parce que, toutes choses égales d'ailleurs, les armateurs anglais aimeront mieux travailler à la prospérité d'une ville canadienne.

Au dire de l'hon. M. White, ministre des finances, et de l'hon. M. Reid, ministre des douanes, il faudra dépenser plus de vingt millions à Québec pour l'outiller d'une façon moderne et mettre notre port en état de rendre tous les services possibles à la navigation, au commerce et à l'industrie. Nous pourrions même ajouter que, au point de vue impérial et militaire, la mise en valeur du port de Québec est de première nécessité.

M. White est l'homme de garde du trésor fédéral. M. Reid est le croupier chargé de ratisser nos plus gros revenus dans les coffres publics. Celui-ci nous annonce que les recettes des douanes canadiennes seront cette année de plus de trente millions plus considérables que celles de l'an dernier. Celui-là nous promet qu'il ne laissera pas dormir ces millions dans les voûtes des banques et qu'il entend bien y puiser pour le plus grand bien de Québec et du Canada. Voilà deux bonnes nouvelles que nous apportent deux amis de notre ville!

Nous attendons de très heureux et de très prochains résultats de la visite ministérielle que l'on nous a faite hier. Le gouvernement conservateur témoigne d'une attention toute particulière à tous les problèmes qui se rattachent à la question du transport. Il veut faire de Québec un centre de distribution du commerce océanique canadien. Pour cela, il promet de créer la partie artificielle qui doit faire de notre port le plus beau du Canada et peut-être du monde entier, il promet de parachever le transcontinental et de lui donner une gare terminale à Québec Cette tâche coûtera des millions et ne sera réalisée que dans quatre ou cinq ans; mais le travail nécessaire et les millions qu'il faut nous seront généreusement donnés par les hommes d'affaires qui comprennent l'importance nationale de développer nos avantages naturels pour en tirer ensuite tout le profit possible.

En dépit des attaques mesquines dont il a été l'objet dans la presse de l'opposition, tous nos concitoyens doivent réaliser la valeur de l'homme politique qui nous représente plus spécialement dans le cabinet conservateur. C'est lui qui a fait siennes les promesses non réalisées de l'ancien gouvernement; c'est lui qui a mis en branle ministres et fonctionnaires afin que les projets commencent à se réaliser; c'est lui qui verra à ce qu'ils soient accomplis le mieux et le plus vite possible.

Noces d'or Sacerdotales



LE R. P. ED. GENDREAU, O.M.I.

Dimanche dernier, le révérend Pére Edmond Gendreau, O.M.I., curé de St. Charles, célébrait le cinquantième anniversaire de son élévation à la prêtrise. La paroisse s'était préparée de longue date à cette fête; aussi la démonstration a-t-elle revêtu beaucoup de solennité.

Monseigneur l'Archevêque s'était rendu à St. Charles pour la circonstance. Après la messe il y a eu un banquet où Sa Grandeur et le vénéré jubilaire ont fait des discours. Ont aussi adressé la parole, le Révérend Père Dandurand, O. M. I ancien curé de St-Charles, le Révérend Père Jean, recteur du Collège de St-Boniface. M. l'Abbé Jolys, curé de St-Pierre, M. l'Abbé Ouellette Alberta, et M. le Dr Lachance.

Dans la soirée il y a eu une séance littéraire au couvent des révérendes Sœurs Oblates.

On a présenté au jubilaire une bourse en or de $500.00.

Nous nous unissons à toutes ces marques d'estime et souhaitons au révérend Père Gendreau encore de longues années d'apostolat.

Le Rev. P. Gendreau fut ordonné prêtre en la fête du Très Saint-Rosaire, le premier dimanche d'octobre 1862.

Au début de son ministère, après une année de vicariat à Compton, 1862, il donna les prémices de son zèle apostolique aux cantons nou veaux de Clifton, de Barford, de Hereford et d'Auckland, 1863.

Il est curé West Shefford et desservant de St-Joachim, en 1864 et 1865,

Premier curé à Waterloo et desservant de Knowlton, de 1865 à 1868;

Premier curé de Cookshire et desservant de Bury, 1868-1874.

En 1871, il se met à la tête de la colonisation, qu'il dirige avec succès dans les cantons de Ditton, de La Patrie, de Chesham et d'Emberton.

En 1878, il est délégué par le gouvernement d'Ottawa pour organiser le mouvement de rapatriement des Canadiens des Etats-Unis.

En 1874, il est nommé procureur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, jusqu'en 1880;

Il entre chez les Pères Oblats, au noviciat de Lachine, en 1880 jusqu'à 1882;

De 1882 à 1891, il est procureur à l'Université d'Ottawa. Il est en même temps l'organisa-

A suivre sur la 4me page

Choses d'Europe

UNE NOUVELLE RECONFORTANTE

Nous apprenons de Paris que M. Poincaré, premier ministre de France, a reçu en audience particulière Monseigneur Pierre Chébli, archevêque maronite de Beyrouth, et qu'il lui a remis la croix de la Légion d'Honneur.

Mgr Chébli vient de prendre part au Congrès Eucharistique de Vienne, où il a fait partie de la section française. Il avait été reçu à Vienne par l'empereur d'Autriche. Mgr Chébli a fait ses études à Paris et représente la culture française dans l'épiscopat oriental.

CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE VIENNE

Aucun des Congrès Eucharistiques précédents n'eut l'éclat, la solennité du congrès qui en septembre dernier tint ses assises à Vienne, Autriche.

Plus de 60,000 personnes assistaient à la séance d'ouverture. En trois jours, il y eut 400,000 communions, et le vieil empereur François-Joseph, en uniforme blanc, immaculé, très pâle, les cheveux tout blancs, venait en tête et fut le premier communiant.

La clôture donna lieu à un spectacle unique, grandiose, indicible; ce fut la procession eucharistique. Elle s'ouvrait par un défilé où toutes les races que gouverne la monarchie dualiste étaient représentées, avec leurs costumes propres. Pour faire la haie le long de l'avenue où le Saint-Sacrement devait passer, se trouvait une phalange de 450 archevêques et évêques, et de 800 prélats en chape, mitre en tête, la crosse en mains.

LA PREMIÈRE REVUE DE L'ARMÉE DE L'AIR.

Monsieur Millerand, ministre de la guerre du cabinet français a passé en revue le 27 septembre dernier à Villacoullay, près de Paris, la première armée de l'air qui mérite véritablement ce nom.

Il y avait là 14 escadrilles de 6 appareils chaque, soit 84 avions, monoplans ou biplans, 42 camions automobiles, (3 par escadrille) rangés en batailles, avec les tracteurs, voitures-ateliers, à coté de leurs vaillants pilotes. Tous ces appareils ont parcouru, sans compter leur voyage aller et retour aux manœuvres, plus de deux fois le tour du globe à hauteur de l'équateur, ou plus de 3 fois à hauteur de la latitude de Paris, soit environ 60,000 milles.

On fit l'appel des appareils et des pilotes, et on constata que pas un pilote ne manquait à l'appel.

Quelles paroles, mieux que ces faits, montreront que la France d'aujourd'hui a, et a seule, une réelle armée de l'air?

Les appareils étaient rangés en un immense demi-cercle. Les escadrilles qui devaient quitter Paris pour rejoindre leurs garnisons respectives aux quatre coins de la France, environ une soixantaine, étaient venus se placer au centre du champ d'aviation. Ce devait être une vision d'humanité future, un mélange de réel et d'irréel. Ce devait être aujourd'hui, et déjà un peu demain. Comme on devait se sentir léger, heureux d'être Français, sur cette belle terre de France, par ce brillant matin d'automne

La revue une fois terminée, aussitôt que le ministre eut tourné le dos, l'air se peupla soudain des avions qui partaient chacun de leur côté, rejoignant leurs centres respectifs aux quatre coins de la France Malgré le vent qui s'était levé, glacial, et soufflait avec violence, un, deux, trois, dix, vingt, trente, cinquante aéroplanes s'envolèrent. Un ronflement sonore emplit le ciel.

La première revue de la première armée de l'air était terminée.

F. DENISET.

Voici une femme qui parle d'après son expérience personnelle, qui est longue, c'est Mme P. H. Brogan, de Wilson, Pa., qui dit : Je sais par expérience que le remède Chamberlain pour la toux est de beaucoup supérieur à tout autre. Pour le croup il n'y a rien qui le surpasse. En vente chez R. A. McRuer.

Theodore Roosevelt blessé par un assassin

Le colonel Roosevelt, ancien président des Etats-Unis, et de nouveau candidat dans les élections de novembre prochain, a été, hier victime d'un attentat à sa vie. Un assassin nommé Schrank lui a tiré un coup de pistolet dans la région abdominale au moment où il quittait son hotel, à Milwaukee, pour adresser la parole dans une grande assemblée. M. Roosevelt, qui est un homme d'une énergie de fer, s'est cependant rendu à son assemblée et a fait son discours. Pendant ce temps, la foule s'emparait de l'assassin, qui a failli être lynché. Le célèbre homme d'Etat américain a été, comme on se l'imagine, entouré de médecins et de chirurgiens aussitôt après son assemblée. Les dernières dépêches disent qu'il n'est pas sérieusement blessé.

UN GROS SUCCES !

Deux orateurs français de M. Richardson se sont rendus à St-Laurent la semaine dernière et n'ont pas trouvé un seul auditeur à la salle d'assemblée!

Devinez quels sont ces grands hommes!

Pour vous aider nous pouvons vous dire qu'ils sont tous deux de Saint-Boniface.

VILAINS FARCEURS !

Le *Soleil de l'Ouest* a cherché à tourner les électeurs contre M. Morrison, dans Macdonald, en agitant le spectre de l'orangisme.

Et pourtant, qu'on nous comprenne bien, si certains catholiques étaient aussi droits que certains orangistes, nous n'éprouverions pas tant de difficultés à reprendre nos positions perdues.

Quand vous avez un mauvais rhume, vous cherchez la meilleure médecine possible pour le guérir. Voici l'opinion d'un pharmacien : J'ai vendu le remède Chamberlain pour le rhume pendant 15 ans dit Enos Lollar, de Saratoga, Ind., et considère que c'est ce qu'il y a de mieu sur le marché. En vente chez R. A. McRuer.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un Règlement, No. 916, de la Cité de Saint-Boniface a été soumis au, et lu une première et deuxième fois par le Conseil de la dite Cité, et sera soumis aux Electeurs Municipaux de la dite Cité, dûment qualifiés pour voter sur le dit Règlement, conformément à la section 493, de la Charte de Saint Boniface au temps et lieux indiqués ci-dessous.

Le but de ce règlement est d'encourir et créer une dette de quatre cent mille dollars (400,000) par l'émission et la vente des débentures pour la construction d'un pont à travers la Rivière Rouge, de la Cité de St-Boniface à la Cité de Winnipeg à ou près du present Pont Provencher.

Le temps arrêté pour l'enregistrement du vote des électeurs pour et contre le dit règlement est le sixième jour de novembre, A. D. 1912, à partir de neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir, aux endroits suivants pour les différents quartiers de la dite Cité de St-Boniface, savoir:

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1, à ou près du coin de la Rue Laflèche et l'Avenue Provencher.

QUARTIER No. 2

Bureau de Votation No. 2, à ou près du coin de l'avenue Taché et la rue Notre-Dame.

QUARTIER No. 3

Bureau de votation No. 3, à ou près du coin de l'Hotel de Ville.

QUARTIER No. 4.

Bureau de votation No. 4, à ou près du coin de la station de feu No. 2.

QUARTIER No. 5

Bureau de Votation No. 5, à ou près du coin de la station de feu No. 2

Le cinquième jour de novembre, A. D. 1912 à quatre heures de l'après-midi, au bureau du Maire dans l'Hotel de Ville de la dite Cité de Saint-Boniface sont le temps et l'endroit fixés pour la nomination de personnes en faveur de ceux qui sont intéressés et désireux de promouvoir le passage du dit Règlement, et en faveur de ceux qui sont intéressés et désireux de s'y opposer, pour assister aux différents bureaux de votation et pour la nomination de personnes pour assister au compte final des votes par le Greffier de la Cité de Saint-Boniface, qui aura lieu le huitième jour de novembre, A. D. 1912, à midi, dans le bureau du Greffier de la Cité de Saint-Boniface.

Cet avis est donné au nom de et par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface.

Daté à Saint-Boniface, ce cinquième jour d'octobre, A. D. 1912.

J. B. COTE,
Greffier.

DECES

Une dépêche reçue lundi dernier annonce la mort de M. Horace Bélanger à Cumberland. M. Bélanger était le frère de M. Alex Bélanger de cette ville et de madame Frigon de St Norbert, à qui nous offrons nos cordiales sympathies



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m. vendredi, le 25 octobre 1912, des soumissions pour la construction d'un Entrepôt de vérification à Calgary, Alta., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour l'Entrepôt de vérification, à Calgary, Alta."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de H. E. Matthews, architecte, surintendant des édifices publics dans la province du Manitoba, Winnipeg, Man., de W. T. Mollard, Regina, Sask., et au bureau de poste à Calgary, Alta.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis. Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 2 octobre 1912.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—27749.



AVIS.

Departement des Affaires Indiennes

Soumissions pour Farine

DES SOUMISSIONS CACHETEES et marquées "Tenders for Flour" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 30 Octobre 1912, pour la livraison, le ou avant le 15 novembre prochain, des quantités de farine ci-dessous mentionnés, ou moins, aux endroits mentionnés plus bas.

La farine devra être de même qualité que l'échantillon qui a été fait avec du blé de cette année et qu'on peut voir au département des affaires des sauvages à Ottawa, à Winnipeg, à Battleford, et aux bureaux des terres du Dominion à Calgary, Edmonton, Prince Albert, Battleford, Red Bridge et MacLeod. La farine devra être de fabrique récente et mise en sacs de 10 lbs nettes les dits sacs devant être recouverts par un double-sac. Le sac intérieur devant être de coton gris pesant une livre par trois verges dépourvu de tous accessoires et pesant en tout six onces lorsque fini; le sac extérieur devant être fait de grosse toile dite "Jute", cousu avec de la corde solide et pesant 16 onces, ce sac étant désigné dans le commerce sous le nom de "sac de deux livres". Ce sac extérieur devra porter, lisiblement étampé, le nom du manufacturier et le poids net de la farine qu'il contient.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté fait à l'ordre du Secrétaire du Département des Affaires Indiennes, d'un montant égal à cinq par cent du montant de la soumission; le dit chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat ou néglige de remplir le dit contrat.

Les journaux qui publieront cette annonce sans autorisation ne seront pas payés.

J. D. McLEAN,
Asst. député et Secrétaire
Département des Affaires Indiennes.
Ottawa 8 octobre 1912

Agences	Points de livraison	Quantités
Duck Lake	Duck Lake, Sask	95 sacs
Carlton	Leask, Sask	190 sacs
Battleford	Battleford, Sask	50 sacs
Onion Lake	Lloydminster, Sask	220 sacs
Edmonton	Edmonton, Alta	100 sacs
Sarcee	Calgary, Alta	30 sacs
Blackfoot	Gleichen, Alta	250 sacs
Peigan	Brocket, Alta	400 sacs



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 4 novembre 1912, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead:

Township 29, Rang 1, à l'Ouest du 1er Méridien.

Township 32, Rang 11, à l'Ouest du 1er Méridien.

Township 28, Rang 6, à l'Ouest du 1er Méridien.

Township 31, Rang 12, à l'Ouest du 1er Méridien.

Township 34, Rang 14, à l'Ouest du 1er Méridien.

Township 12, Rang 13, à l'Est du 1er Méridien.

Township 12, Rang 14, à l'Est du 1er Méridien.

Township 11, Rang 15, à l'Est du 1er Méridien.

Daté à Winnipeg ce 4ième jour d'octobre 1912.

L. RANKIN,
Agent.



AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des encans de terrains d'école seront faits aux endroits suivants dans Manitoba.

Verden,—Octobre le 22, 1912 à dix heures A. M.

Hartney—Octobre le 23, 1912 à dix heures A. M.

Somerset—Octobre le 27, 1912 à dix heures A. M.

Portage la Prairie—Octobre le 28, 1912 à dix heures A. M.

Winnipeg—Octobre le 30 à dix heures A. M.

Les terres seront offertes par quarts de section, sujettes aux enchères mentionnées sur les listes. Les ventes seront faites aux conditions et termes suivants;

Le Département se réserve le droit de retrancher de la vente aucune de ces terres ou d'inclure aucunes autres terres à celles déjà annoncées, s'il arrive qu'une terre est traversée par un chemin public ou un chemin de fer, la vente de cette terre est sujette à la réserve faite pour ce chemin public ou le droit de passage et toute autre fin des chemins de fer. Ces ventes ne couvrent que le droit de surface et sont sujettes aux réserves usuelles en faveur de la Couronne. Les espaces de terrain offerts en vente sont sujets à révision quand les derniers plans d'arpentage seront approuvés par l'arpenteur général.

Termes de paiement. Un dixième comptant au temps de la vente et la balance en neuf paiements annuels égaux, portant intérêt à 5 par année sur la balance du prix d'achat non payé; excepté dans les cas où le terrain vendu n'excède pas 40 acres, alors que les paiements seront un cinquième comptant et la balance en quatre paiements annuels égaux avec intérêt à p. c par année. Les scrip ou mandats ne seront pas acceptés en paiement. Aussitôt un terrain adjugé l'acheteur paiera immédiatement la somme de $100 au greffier de la vente, autrement la terre sera immédiatement offerte en vente une seconde fois. Ceux qui se proposent d'acheter devront par conséquent se munir de chèques acceptés sur une banque ayant charte au Canada, tels chèques devant être faits payables à leur ordre, ou pair à l'endroit de la vente, ou bien les acheteurs devront se munir de billets de banque de dénomination aussi élevée que possible. La balance du versement comptant devra dans chaque cas être donnée avant la fin de la vente.

On peut obtenir une liste des terres offertes en vente en s'adressant au secrétaire du département de l'intérieur à Ottawa; à M. Thomas Kernighan, surintendant des écoles publiques à Winnipeg; à aucun autre agent des terres du Dominion dans la Province du Manitoba.

Par ordre
L. PEREIRA
Assitant Secrétaire du Département de L'intérieur.
Ottawa, 26 septembre, 1912.

Note: On n'acceptera aucuns chèques en paiement à moins qu'ils ne soient acceptés par la banque sur laquelle ils sont faits.

La Terre Avantageuse par Excellence

Quelques uns des grands avantages offerts par la Province du Manitoba et qui font toucher du doigt l'excellence des conditions de vie de ceux qui viennent y résider.

POUR LE CULTIVATEUR

La fertilité du sol et les qualités climatériques de la Province du Manitoba lui ont mérité le nom de "Terre du Blé No. 1".

Aux fils de ses cultivateurs, Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole insurpassé en Amérique.

POUR L'ARTISAN ET POUR LE MANŒUVRE

Les industries florissantes de cette Province, dans des villes qui grandissent toujours, réclament de façon impérieuse des artisans et des manœuvres, avec ou sans expérience. Travail abondant pour tous.

POUR LE CAPITALISTE

Des pouvoirs électriques considérables assurent aux manufactures et aux autres entreprises industrielles une production économique; des terres fertiles, des ressources naturelles illimitées, une grande facilité de transport, des cités grandissant rapidement offrent au capital et à l'intelligence des avantages et des profits sans pareils ailleurs, et dépassant toutes prévisions.

Nous vous invitons tous à venir ici et à participer à notre prospérité et à la grandeur future de ce pays.

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. Burke, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. Hartney, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. Tennant, Gretna, Man

W. W. Unsworth, Emerson, Man.

S. A. Bedford, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man.

LA MONTRE

Une montre à moi ! quelle affaire !
Mon père m'offre en cadeau
Pour m'encourager à bien faire;
Elle marche seule : c'est beau !

Quelle heure est-il ? Est-ce croyable ?
Six heures !...le soleil levé !
Mon livre est ouvert sur ma table,
Mon devoir n'est pas achevé !

Finissons !—Sa besogne faite,
C'est drôle comme on est content !...
Sept heures ! Ma copie est prête
Et ma montre va : ça s'entend !

"Mademoiselle, êtes-vous folle ?
Huit heures déjà !—J'ai raison !
—Il faut donc partir pour l'école,
Dis ma montre?—Oui, mon garçon !"

Et tous deux arrivent ensemble,
A l'heure juste, sans retard.
"Je suis le premier, il me semble.
Remercions-la d'un regard !"

Alors parlant comme un bon livre,
Avec ses ressorts palpitants,
La montre a dit: "Fils, pour bien vivre,
Il faut savoir régler son temps."

JEAN AICARD.

Reception

Monsieur et madame Joseph Bernier, 168 rue Dumoulin, recevront, mardi, le 22 octobre, de neuf heures à minuit, en l'honneur de monsieur et madame Noel Bernier, monsieur et madame Joseph P. Tremblay, de Winnipeg, et mademoiselle Gabrielle Beauchamp, de Montréal.

Chez Nous et Autour de Nous

—M. J. A. Cusson est parti dimanche matin pour un voyage de quelques jours à Montréal.

—On demande une bonne servante. S'adresser à Madame J. A. Charette, 130 Rue Richot, St-Boniface.

—Deux chambres à louer, meublées ou non-meublées. S'adresser au No. 92, rue Ritchot, St. Boniface.

—Maison à louer, rue Desautels. S'adresser à M. Thomas Beaulieu, No. 15, rue Desautels, Saint-Boniface.

—Deux couturières demandent à coudre à la journée. Adressez-vous aux Melles Vincent, 318 rue Edmonton, Winnipeg

—On demande un expéditeur (shipper) d'expérience dans la marchandise pour plomberie et chauffage. S'adresser à la Cie Charette Kirk Ltée., St-Boniface.

—Madame Elie Genthon est en voyage à Dog Lake, Man. chez ses filles Mesdames J. Hogue et W. Whiteway, accompagnée de MM. Alfred Vermette et Max. Gingras.

Le mal de tête est causé par le désordre de l'estomac: Prenez les pastilles Chamberlain et votre estomac revenant à la santé, les maux de tête s'en iront. En vente chez R. A. McRuer.

—Garçon demandé pour se tenir au magasin et répondre au téléphone. Salaire $15.00 par mois pour commencer. S'adresser à De Villers Piano Co., 217 Avenue Ste-Marie, Winnipeg.

—Le règlement qu'on soumettra aux contribuables pour la construction d'un nouveau pont sur la rivière Rouge fait l'objet de commentaires favorables dans le public. Il faudra tous voter *oui*, le 6 novembre prochain.

—On peut s'inscrire dès maintenant pour l'étude de toutes les matières commerciales: Tenue des livres, Arithmétique, Clavigraphie, Correspondance, Anglais, Français, Piano, etc. Cours du jour et du soir. Méthodes rapides. Prix modérés. M. J. W. Poisson, 321 Rue Carlton, Winnipeg, Man.

—La Winnipeg Paint & Glass Company a commencé la semaine dernière la construction de vastes usines à Saint-Boniface, à l'extrémité nord de la rue St-Jean-Baptiste,—tout à côté du C. N. R. Ces manufactures donneront de l'ouvrage à des centaines d'ouvriers quand elles seront terminées.

—Au théâtre Walker lundi prochain commence la dernière semaine de l'engagement de l'opéra Gilbert-Sullivan-Festeval, dont le répertoire est comme suit: lundi, mardi et mercredi, matinée, "Patéséole" "The Pirates of Pensance"; mercredi, jeudi et vendredi soirs, "Mikado"; samedi deux représentations. Zoé Barnett dans "The Red Rose" durant les quatre jours commençant lundi le 28 octobre.

Zoé Barnett a déjà paru dans "Florodora" et a fait sa renommée. En novembre, Melle Alice Nulsen dans "Le Barbier de Séville" et "Le Secret de Suzanne."

—La bâtisse du St-Charles Country Club a été détruite par un incendie mardi matin. Cette bâtisse était certainement l'une des plus somptueuses du genre au Canada.

—Se sont enregistrés à l'Hotel St-George, la semaine dernière : MM. C. Philipp, Chicago, Ill; H. W. Thompson, St-Paul, Minn; Jos. Bleau, Ste-Anne; D. Bush, Transcona, Jos. Guénette, Saskatoon; C. Brochee, Transcona; J. Boonhofer, Milwaukee, Wis; W. Baker, Milwaukee, Wis.; R. Panneton, Trois Rivières; Geo. Lajoie, Trois Rivières; Alb. Coté, Trois Rivières; M. et Mme Ed. Perron, Elie.

Noces d'Or

Suite de la 1ère page

teur et président de la Société de Colonisation et du Chemin de fer Témiscamingue.

Il est aussi délégué par le gouvernement d'Ottawa pour s'enquérir sur les rapports des Pères Missionnaires et des agents des Réserves Sauvages dans le Nord Ouest.

Il est premier curé de la paroisse canadienne du Sacré-Cœur dans la ville d'Ottawa, de 1889 à 1891;

Procureur provincial des Oblats des provinces de Québec et d'Ontario, en 1891-93.

Supérieur des Missionnaires Oblats et curé de Mattawa et des missions environnantes, de 1894 à 1897;

Assistant à Hull, de 1897 à 1898;

Vicaire-Général de Mgr Grouard, administrateur du District de Yukon et premier curé de Dawson, de 1898 à 1902:

Supérieur des Oblats et curé de Kenora de 1902 à 1906;

Aumônier de l'Académie Ste-Marie, Winnipeg, 1906-1907.

Aumônier de la Maternité des Sœurs de Miséricorde, à Winnipeg en 1907 et 1908;

Depuis 1908, il est la vénéré curé de St-Charles.

NOTES POLITIQUES

L'élection de Macdonald est une défaite cuisante pour le gouvernement de la Saskatchewan et la horde de politiciens qui sont venus de Régina.

• • •

La *Tribune* en veut beaucoup au député de Saint-Boniface. C'est un bon signe.

• • •

La *Tribune*, dans ses *trumps*, se soulage de sa haine contre les Canadiens-français par ce cri: *De St-François-Xavier nous parvient la nouvelle qu'une partie de la population, saoulée depuis plusieurs jours avec du whisky d'élection, montre des signe de retour à la sobriété.*

• • •

O, *Soleil de l'Ouest* que vous êtes beau quand vous criez: Votez pour Richardson !

• • •

Le seul comté d'Assiniboia donne une majorité d'environ cinq cents voix à M. Morrison. Bravo pour M. Aimé Bénard; il s'était chargé de la bataille dans son comté. Les adversaires les plus obstinés trouveront qu'il a convenablement réussi !

NAISSANCE

En cette ville, le 10 courant, Mme David Joyal, un fils.